

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Lundi le 24 janvier 2022, 15h00
Visioconférence

Sont présents :

M. Richard Baril
M. Jean-François Jodoin

M. Jean-Luc Boisclair

Sont absents :

M. Nicolas Goulet
Mme Noémi Robitaille

Mme Marie-Pier Bourassa

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Monsieur Gabriel Pinard, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance à titre de *secrétaire*. Madame Maryse Bilodeau directrice-adjointe et greffière-trésorière adjointe assiste également à la séance.

2022-01-017

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Lettre d'intention au Ministre de la Famille
- 04 Période de questions
- 05 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2022-01-018

03 Lettre d'intention au Ministre de la Famille

CONSIDÉRANT l'importance de la disponibilité de places en garderie pour les parents;

CONSIDÉRANT les projets de développement résidentiel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que nous avons actuellement un déficit de 15 places en garderie par rapport au nombre d'enfants de nos citoyens;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décidé d'investir dans le développement de nouvelles places en garderie;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite profiter de ces ajouts de services de garde.

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de transmettre au Ministre de la Famille une lettre l'informant de notre volonté de participer au développement d'un nouveau service de garde subventionné dans la Municipalité de Ste-Perpétue.

Adoptée

2022-01-019

04 Période de questions

Aucune question

2022-01-020

05 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 15h10.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Gabriel Pinard
Directeur général & greffier-
trésorier